

**Mécanismes internes de gouvernance bancaire et les risques financiers : Le cas
des banques tunisiennes**

HADDOU Amel

**Laboratoire Management des entreprises
Université Djillali Liabes - Sidi- Bel- Abbas**

BENSAID Mohamed

**Laboratoire Management des entreprises
Université Djillali Liabes - Sidi- Bel- Abbas**

ملخص :

تناولت الدراسة تحليل العلاقة بين الآليات الداخلية للحوكمة ممثلة بمجلس الإدارة و المخاطر المالية التي تتعرض لها البنوك خاصة خطر الائتمان ، و قد اجريت هذه الدراسة على عينة متكونة من عشرة بنوك تونسية خلال الفترة مابين 2000-2010 ، و توصلت الدراسة الى وجود علاقة سالبة بين اعضاء مجلس الادارة الذين يمثلون مؤسسات الاجنبية و خطر الائتمان ، كما توصلت ايضا الى وجود علاقة موجبة بين كل من حجم البنوك ، اعضاء مجلس الادارة الذين يمثلون المؤسسات العمومية و خطر الائتمان.

الكلمات الدالة : حوكمة الشركات- مجلس الادارة - خطر الائتمان .

Introduction

La gouvernance et le risque bancaire sont deux problématiques d'actualité qui revêtent un intérêt particulier dans le domaine des sciences de gestion. Cet intérêt se justifie par la montée des crises bancaires récurrentes durant les trois dernières décennies notamment la dernière crise financière de 2008. Ces crises mettent en évidence l'instabilité du secteur bancaire et la tendance des banques à prendre des risques excessifs. Les études récentes de (Barry, 2007 ; Mamoghli et Dhouibi, 2009b ; Dannon ,2010 ; Boudriga, 2011) qui ont été établies concernant ces deux problématiques ont focalisé leur attention sur les activités des mécanismes de gouvernance et surtout sur les caractéristiques du conseil d'administration ainsi que leur impact sur le risque bancaire.

La gouvernance d'entreprise trouve son fondement théorique dans les conflits d'agence dus aux asymétries informationnelles entre les preneurs des décisions et les propriétaires. Elle concerne l'ensemble des mécanismes susceptibles de délimiter les pouvoirs des dirigeants et d'influer sur leurs décisions (Charreaux, 1996). Donc, elle représente l'organisation de la gestion et le contrôle de l'entreprise.

La notion de la gouvernance a concerné en premier lieu les entreprises ensuite elle s'est propagée aux banques. L'étude de la gouvernance bancaire présente plusieurs spécificités qui résident dans la forte opacité et une réglementation accrue de ses activités. Donc, une supervision efficace des banques est nécessaire vu son rôle principal dans les opérations de paiement et de crédit et la propagation des faillites d'une banque à toutes les autres banques.

La gouvernance bancaire se caractérise également par des mécanismes internes ayant pour objectif d'influencer et de surveiller le comportement du dirigeant. Le conseil d'administration constitue l'un des principaux mécanismes internes, puisqu'il joue un rôle très important dans la conduite des tâches des dirigeants des banques. De plus, le conseil d'administration veille à ce que la direction générale de la banque applique des politiques qui interdisent des activités de relations portant atteinte à la qualité de gouvernance tels que les conflits d'intérêt. La compréhension de ces mécanismes de gouvernance, susceptibles de contrôler la prise de risque des banques, prend alors tout son intérêt (Boudriga, 2011).

Llewellyn (2002) relève cinq caractéristiques communes à la majorité des problèmes dans le secteur bancaire dans le monde : des processus d'analyse, de gestion et de contrôle des risques inefficaces, une surveillance insuffisante, une structure incitative contreproductive ou faible, une transmission de l'information insuffisante et enfin une gouvernance inadéquate. Pour cette raison, le fait de mieux connaître les méthodes particulières selon lesquelles les banques sont et doivent être gouvernées ; c'est-à-dire gérées de l'intérieur ; aiderait à prévenir ces faillites et à éviter également les énormes coûts financiers et sociaux qui en découlent (Louizi, 2006).

La Tunisie constitue un des pays dans lesquels le secteur bancaire constitue le noyau du système financier. Le financement des entreprises tunisiennes se fait surtout par des crédits bancaires. Donc, il importe d'étudier l'impact de la gouvernance des banques tunisiennes, en particulier le conseil d'administration sur leurs risques bancaires. A ce niveau une question se pose : **Quel est l'impact de la composition du conseil d'administration sur les risques financiers des banques tunisiennes cotées à savoir le risque de crédit ?**

L'objectif de cette recherche est d'analyser la relation entre un mécanisme interne de la gouvernance bancaire à savoir le conseil d'administration et les risques financiers auxquels les banques tunisiennes sont confrontées notamment le risque de crédit.

Section I: Les mécanismes internes de gouvernance bancaire et les risques financiers

Le conseil d'administration constitue un mécanisme interne de gouvernance bancaire dont l'efficacité affecte la création de la valeur de la banque. Ainsi que leur impact sur la performance de la banque et sa prise du risque.

A/ Les caractéristiques du conseil administration et les risques financiers des banques

Les travaux empiriques étudiant la relation entre les mécanismes internes de gouvernance à savoir le conseil d'administration et les risques financiers des banques ne sont pas nombreux. En effet, la taille du conseil, la présence de chaque type d'administrateur (institutionnels, étrangers et représentants de l'Etat et les établissements publics) ainsi que l'accumulation des fonctions de président du conseil et du directeur général peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur les risques financiers notamment le risque de crédit. Dans ce qui suit, nous allons présenter les principaux travaux testant les caractéristiques du conseil d'administration sur la performance et les risques des banques.

1) Impact de la taille du conseil d'administration sur le risque de la banque

D'après Jensen (1993), une taille élevée du conseil encourage sa prédominance par le dirigeant et conduit aux conflits d'intérêt entre les administrateurs et les managers. Ce qui entraîne un conseil segmenté, inefficace et qui présente des difficultés afin d'arriver à un accord sur les décisions importantes. En effet, Jensen proposait qu'un conseil d'administration opérant avec un nombre limité d'administrateurs produise un mécanisme de contrôle plus efficace.

Par ailleurs, en examinant la relation entre la taille du conseil d'administration et la performance, Belkhir (2005) a constaté, contrairement aux théories qui prédisent que les conseils de petite taille sont plus efficaces, en argumentant que l'augmentation du nombre de directeurs n'affaiblit pas la performance. Au contraire, il a constaté une relation positive entre la taille du conseil et la performance, qui est mesurée par le Q de Tobin et la relation des actifs. Dans le même cadre, Louizi (2006) analyse cette relation sur la période qui s'étale de 1990 à 2004 sur un échantillon de 10 banques tunisiennes. Il trouve une relation positive entre la taille du conseil d'administration et la performance comptable, financière et boursière.

De plus, sur un échantillon de 35 banques et holdings bancaires aux Etats-Unis de 1986 à 1999, Adams et Mehran (2003) ont trouvé que lorsque la taille du conseil d'administration est élevée les banques enregistrent des niveaux élevés de performances associés à des niveaux de risque d'insolvabilité élevés.

Ainsi, une taille élevée du conseil d'administration pourrait contribuer à mieux évaluer le risque des projets d'investissements, grâce à la structure diversifiée et la meilleure expertise qui caractérise un conseil d'administration de grande taille, ce qui réduira le risque d'insolvabilité (Mamoghli et Dhouibi, 2009b). Ces auteurs trouvent également que la taille du conseil administration des banques a un impact positif et significatif sur le risque d'insolvabilité. De même, Dannon (2010) relève que la taille du conseil d'administration a un impact positif sur le risque d'insolvabilité d'un côté, et un impact négatif et très significatif sur le risque de crédit bancaire. De ce fait, nous anticipons que :

H_{A1} : La taille du conseil d'administration a un impact négatif sur le risque de crédit des banques tunisiennes.

2) Impact de la dualité de la structure du conseil d'administration sur le risque bancaire

Selon Brickley et al (1997), « *La dualité correspond à la nomination de la même personne, sur la même période, aux deux postes de directeur général et de président du conseil. Elle a des coûts considérables qui contrebalancent ses avantages potentiels pour la plupart des grandes firmes* ». En effet, le poste de PDG de la banque permet au dirigeant de conclure plus facilement des contrats implicites avec les partenaires, donc il bénéficie d'un contrôle direct sur les actifs et peut les utiliser afin de valoriser son capital humain (Louizi, 2006). Selon Zéghal et al (2006), la forte concentration du pouvoir peut être à l'origine d'un comportement opportuniste et inefficace de la part du dirigeant, qui aura des effets néfastes sur la richesse des actionnaires.

De même, Simpson et Gleason (1999) ont examiné la relation entre la dualité et probabilité de faillite de 300 banques et constatent que la dualité diminue le risque de défaut de la banque. De plus, Dannon (2010) relève que la dualité est positivement et significativement reliée au risque de crédit bancaire. Donc, nous nous attendons à une relation positive et significative entre la dualité et les risques financiers des banques tunisiennes.

H_{A2} : La dualité a un impact positif sur le risque de crédit des banques tunisiennes.

3) Impact des administrateurs étrangers sur le risque de la banque

Weill (2006) compare l'efficacité technique des banques à la propriété étrangère et des banques à la propriété domestique en Pologne et en République tchèque. L'estimation des scores d'efficacité est réalisée au moyen de l'analyse d'enveloppement des données (DEA). Il

révèle alors que les banques à la propriété étrangère disposent d'une meilleure efficacité technique que les banques à la propriété domestique.

Selon Bhattacharya et al (1998) l'ouverture des banques aux capitaux étrangers dans les pays émergents favorise leurs performances en leur offrant un grand accès aux technologies et surtout aux meilleures pratiques de gouvernance. De même, Louizi (2006) et Taktak (2010) ont montré également que la présence des administrateurs étrangers dans le conseil d'administration a un impact négatif sur la performance des banques tunisiennes. D'autre part, Oxelheim et Randoy (2003) trouvent que la présence des administrateurs étrangers a un impact positif sur la performance des firmes. Ces auteurs affirment également que le recrutement d'un nouveau membre étranger au conseil d'une firme est considéré comme un signal de transparence et de volonté d'améliorer la gouvernance.

Boudriga et al (2011) montrent que la présence d'administrateurs étrangers joue un rôle très efficace dans la réduction du risque du crédit bancaire. Les travaux qui traitent la relation entre la proportion des administrateurs étrangers et les risques financiers ne sont pas nombreux, en nous basant sur les travaux qui révèlent une relation positive de cette variable et la performance des banques, nous pouvons supposer l'hypothèse suivante :

H_{A3} : Plus le pourcentage des administrateurs étrangers siégeant au conseil d'administration augmente, plus le risque de crédit des banques tunisiennes diminue.

4) Impact des représentants de l'Etat et des établissements publics au conseil sur le risque de la banque

Selon la théorie d'agence, les banques détenues par l'Etat subiraient un moindre effet disciplinaire de la part du marché financier. Ce qui encouragerait leurs dirigeants à suivre leurs propres intérêts au dépend des intérêts de leurs institutions. Par contre, les banques privées subiraient alors une pression plus forte de leur environnement et un effet disciplinaire plus intense du marché financier (Louizi, 2006). Berger et Di Patti (2006) et Taktak (2010) dévoilent que la performance économique décroît avec la participation de l'Etat au capital des banques.

De plus, Mamoghli et Dhoubi (2009a) trouvent que la corrélation entre le pourcentage des administrateurs qui représentent l'Etat et des établissements publics et la performance des banques est négative et statistiquement significative. Ce résultat ne confirme pas les conclusions de Louizi (2006) qui révèle que cette variable est corrélée positivement avec la performance

des actifs. Dannon (2010) trouve que les administrateurs représentant l'Etat et des établissements publics ont un effet négatif et significatif sur le risque d'insolvabilité et de crédit bancaire. Tous ces arguments permettent de supposer que :

H_{A4} : Lorsque la proportion des administrateurs, qui représentent l'Etat et les établissements publics, siégeant dans le conseil d'administration augmente, le risque de crédit des banques tunisiennes augmente.

5) Impact des administrateurs institutionnels sur le risque de la banque

Selon Taktak (2010), la présence des administrateurs institutionnels au conseil d'administration leur donne un pouvoir de vote dans les importantes décisions relatives aux recrutements, rémunérations et révocations des dirigeants ainsi que la politique des dividendes. Ils peuvent aussi disposer des informations internes de la banque et demander des explications concernant les opérations de la banque. D'après Legoupil (2006), cette implication de ces administrateurs s'articule autour du respect de l'autonomie de décision de la société de façon à éviter les conflits d'intérêt, ainsi qu'autour d'une participation accrue, directe et active des investisseurs à travers les comités consultatifs dans la vie des fonds de Capital Investissement et, enfin, autour d'un accès renforcé et d'un haut niveau de transparence relatifs aux informations concernant les fonds, notamment aux informations de nature financière et celles relatives aux risques.

En revanche, Paquerot (1996) remarque que les montants élevés investis par les investisseurs institutionnels augmentent leur dépendance vis-à-vis des dirigeants. Les risques de perte des rentes et des quasi-rentes peuvent les contraindre à les soutenir. L'objectif principal ne serait plus la maximisation de la valeur de leurs participations mais une rémunération minimum permettant de compenser leurs risques. Par conséquent, nous pouvons conclure que lorsque la proportion des administrateurs institutionnels augmente le risque de la banque diminue.

H_{A5} : Plus le pourcentage des administrateurs institutionnels augmente, plus le risque de crédit des banques tunisiennes diminue.

B/ Impact des caractéristiques de la banque sur les risques financiers

Il existe d'autres facteurs qui influencent à la fois les risques financiers bancaires et le conseil d'administration. Ces facteurs sont au nombre de trois: la taille de la banque, son âge et le ratio de capitalisation.

1) Capitalisation de la banque et risques financiers

Selon Derbel (2008), la surveillance des fonds propres de la banque est au cœur des préoccupations des régulateurs et constitue également un véritable axe stratégique de la politique de supervision. Il ajoute que le coefficient de fonds propres (fonds propres/actifs) protège la banque du risque d'insolvabilité. Les coûts associés à une situation de détresse financière, définie comme une situation où une banque ne peut faire face à l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, sont le principal élément justifiant la détention de fonds propres en quantité suffisante (Mésonnier, 2005). Donc, par le biais des capitaux propres, la régulation suppose qu'un ratio élevé de capitaux propres réduit la prise de risques par les banques, ce qui entraîne également une diminution du risque systémique (Ait Bihi, 2007).

De plus, Gayeau et al (1999) ont montré que la variable capitalisation exerce un effet positif et significatif sur les risques des banques de la Pologne, de la Tchéquie, de la Hongrie et de l'Estonie. Ils concluent également qu'une capitalisation plus élevée au regard de la qualité des crédits accordés est compensée pour ces pays une tarification plus élevée des prêts. De même, Dannon (2010) trouve que la capitalisation exerce un effet positif et significatif sur le risque de crédit bancaire dans le cas des banques de la zone UEMOA. Par conséquent, nous supposons l'hypothèse suivante :

H_{B1} : la capitalisation de la banque a une relation négative et significative avec le risque de crédit des banques tunisiennes.

2) Taille de la banque et risques financiers

Les arguments théoriques fondant la relation entre taille et risque peuvent être divisés en deux catégories. D'une part, les arguments en faveur d'une relation négative entre taille et risque et, d'autre part, les arguments en faveur d'une relation positive.

Boujelbene et al (2007) ont montré que les banques de petites et de moyennes tailles, affichent des efficacités moyennes meilleures que celles réalisées par les banques de grandes tailles. De plus, Mamoghli et Dhoubi (2009a) ont trouvé une relation négative et significative avec la rentabilité des banques tunisiennes suggérant l'existence d'économie d'échelles. Selon Lahyani et al (2009), les banques les plus grandes présentent des niveaux de l'efficacité plus élevés.

De plus, le résultat de Gayeau et al (1998) sur données comptables d'un ensemble de pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis et au Japon, ne permettent pas de conclure à l'existence pour les banques françaises d'une relation entre la taille et risque d'insolvabilité. De même, Dannon (2010a) trouve que la taille des banques est négativement et très significativement reliée au risque de crédit et celui d'insolvabilité. En se basant sur ces travaux, nous supposons l'hypothèse suivante :

H_{B2} : la taille de la banque a une relation négative et significative avec le risque de crédit des banques tunisiennes.

3) L'âge de la banque et risques financiers

L'âge de la banque est un autre élément qui pourrait influencer considérablement aussi bien le niveau des risques financiers de la banque que sa performance. En effet, plus la banque est ancienne plus son expertise dans le domaine est large et plus l'accumulation des compétences permettra aux gestionnaires de la banque et également à son personnel de mieux sélectionner les projets d'investissement. D'après Mamoghli et Dhouibi (2009b) ; Dannon (2010a), les banques les plus anciennes ont un niveau de risque d'insolvabilité et de crédit plus élevé. Selon ces auteurs, l'âge de la banque conduit un phénomène du cloisonnement du management et aussi une illusion d'autosuffisance qui entraîne une mauvaise sélection des investissements et une gestion inefficace du risque. Par conséquent, nous nous attendions à une relation positive et significative entre l'âge de la banque et ses risques financiers.

H_{B3} : l'âge de la banque a une relation positive et significative avec le risque de crédit des banques tunisiennes

Section II: Etudier l'impact de la composition de conseil d'administration sur le risque de crédit des banques tunisiennes

Pour répondre à notre problématique, nous nous sommes basés sur un échantillon de 10 banques tunisiennes qui sont cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.¹ Nous adoptons dans cette recherche la même démarche que celle utilisée par les études empiriques récentes qui ont analysé l'impact de la composition du conseil d'administration sur les risques financiers (Mamoghli et Dhouibi, 2009b ; Dannon ,2010 ; Boudriga, 2011). Nous allons

¹ Il s'agit de l'Amen Bank, l'Arab Tunisian Bank (ATB), la Banque de l'Habitat (BH), l'Union Internationale de Banques (UIB), la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), la Banque Nationale Agricole (BNA), la Banque de Tunisie (BT), Attijari Bank (TB), la Société Tunisienne de Banque (STB) et l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

focaliser l'étude seulement sur le risque de crédit et nous avons choisi un modèle de type linéaire en raison de la structure des données bancaires disponibles.

A/ Présentation du Modèle

Le modèle qui permet de tester les hypothèses opérationnelles formulées est le suivant :

$$\text{RISCRE}_{j,t} = \alpha_0 + \alpha_1 \text{TAILC}_{j,t} + \alpha_2 \text{DAUL}_{j,t} + \alpha_3 \text{ADETRE}_{j,t} + \alpha_4 \text{ADETAT}_{j,t} + \alpha_5 \text{ADINST}_{j,t} + \alpha_6 \text{CAP}_{j,t} + \alpha_7 \text{AGE}_{j,t} + \alpha_8 \text{TAILLE}_{j,t} + \varepsilon_{j,t}$$

➤ La variable endogène

RISCRE_{j,t}: Le risque de crédit peut être mesuré par différents ratios tels que Le ratio *encours de crédit douteux/total crédit (net)*. Une valeur élevée de ce ratio signale une activité bancaire dégradée, présentant de faibles performances entraînant un risque de défaut plus élevé pour la banque. D'autres auteurs à l'exemple de Goyeau et al (1998) et Dannon (2010) utilisent le ratio **crédits à la clientèle/dépôts de la clientèle**. Comme ces auteurs et compte tenu de la disponibilité des données bancaires, nous utilisons le même ratio.

$$\text{Riscré} = \frac{\text{crédits à la clientèle}}{\text{dépôts de la clientèle}}$$

➤ Les variables exogènes

Tableau 1 : Les variables exogènes

	Les variables	Signification	Mesures des variables
Les variables de caractéristiques du conseil d'administration	DUAL_{j,t}	La variable dualité de dirigeant	cette variable prend la valeur 1 si le directeur général de la banque est lui-même, le président de son conseil d'administration et 0 s'il y a une séparation entre les deux fonctions.
	TAILC_{j,t}	La variable taille du conseil d'administration	elle correspond au nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration
	ADETRA_{j,t}	La variable pourcentage des administrateurs étrangers	le nombre d'administrateurs étrangers par rapport au nombre total des administrateurs
	ADETAT_{j,t}	La variable pourcentage des administrateurs représentant l'Etat et les établissements publics	le rapport entre le nombre des administrateurs représentant l'Etat et les établissements publics et le nombre total des administrateurs
	ADINST_{j,t}	La variable pourcentage des administrateurs institutionnels	le nombre d'administrateurs institutionnels rapporté au nombre total des membres au sein du conseil
Les variables de contrôle	CAP_{j,t}	La variable capitalisation de la banque	le rapport entre les fonds propres et le total

		actifs.
TAILLE_{j,t}	La variable taille de la banque	le logarithme népérien de la valeur comptable de l'actif total de la banque
AGE_{j,t}	La variable âge de la banque	l'âge de la banque, c'est le nombre d'années depuis la création de la banque jusqu'à l'année 2010.

B/ Description des données et de la méthodologie

A travers cette étude, nous essaierons d'appréhender l'impact des mécanismes internes de gouvernance bancaire sur les risques financiers en particulier le risque de crédit des banques tunisiennes.

Cette étude porte sur un échantillon de 10 banques tunisiennes qui sont cotées sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT) durant une période de 11 ans s'étalant de 2000 à 2010, ce qui nous donne un modèle en données de Panel à double dimensions (nombre d'observations = 110). Les données financières et celles qui concernent le système de gouvernance particulièrement le conseil d'administration sont issues : des rapports annuels d'activités des banques, des rapports de l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF) et des guides de la BVMT.

La méthodologie d'analyse des résultats de cette recherche s'articule autour de l'estimation économétrique du risque crédit calculé en fonction des caractéristiques du conseil d'administration et des variables de contrôle définies précédemment. De plus, selon la matrice de variance-covariance nous concluons qu'il existe un problème de multicolinéarité, c'est-à-dire une forte corrélation entre la variable pourcentage des administrateurs étrangers (adetr) et la variable le pourcentage des administrateurs représentant l'Etat et les établissements publics (adetat).

L'existence d'une variable constante au cours du temps à savoir l'âge de la banque ne permet pas d'utiliser le modèle à effet fixe pour estimer la fonction de régression. Du fait, qu'elle sera considérée comme effet spécifique fixe, donc il va l'éliminer. Pour cela, nous appliquons le modèle à effet aléatoire puis nous appliquons le test d'homogénéité de Breusch and Pagan pour tester les effets spécifiques. L'application de ce test sur l'échantillon et pour tous les modèles montre l'existence du problème d'hétérogénéité (($pro > \chi^2$) < 0,10). Donc le choix sera le modèle à effet aléatoire pour toutes les régressions. Le tableau 2 présente les

résultats d'estimations du risque de crédit bancaire respectivement selon les caractéristiques du conseil d'administration (modèle a et b).

Tableau 2 : Les caractéristiques du conseil d'administration et risque de crédit des banques tunisiennes.

	Signe attendu	Modèle	
		A	B
tailca	-	-3.744* (-2.62)	-1.292 (-1.04)
Adinst	-	-0.0184 (-0.21)	-0.154 (-1.72)
Adetra	-	-0.433* (-4.76)	
Adetat	+		0.3770* (4.25)
Dual	+	6.802 (1.83)	-2.720 (-0.80)
Cap	-	1.076 (1.69)	1.584* (2.94)
Taille	-	-16.515** (-2.14)	-27.785* (-3.83)
Age	+	0.0728 (0.83)	0.145 (1.32)
Constante		241.85 (4.30)	273.20 (5.27)
Obsarvation		110	110
Prob> chi2		0.0000	0.0000

Source : Estimation avec logiciel stata10.0

La première ligne représente les coefficients.

Les astérisques indiquent une significativité au seuil de (1%)* et (5%) **. Les statistiques (z) sont présentées entre parenthèses.

Le modèle A montre que la taille du conseil d'administration a un impact négatif et significatif sur le risque de crédit dans le secteur bancaire tunisien. Notre résultat indique qu'une taille élevée du conseil pourrait l'aider à mieux évaluer les projets d'investissement et par conséquent réduit leurs risques, ceci grâce à la structure diversifiée et la meilleure expertise qui caractérise un conseil d'administration de grande taille. Cependant, ce résultat

est contradictoire aux prédictions théoriques de Jensen (1993) qui supposent que la taille optimale du conseil d'administration se situe plutôt autour de 7 ou 8 membres et il indique également qu'un nombre réduit d'administrateurs produit un mécanisme de contrôle plus efficace. De même, Boudriga et al (2011) montrent qu'un conseil d'administration relativement restreint atténue le risque de crédit des banques. Ils ajoutent ainsi qu'un conseil de taille réduite réussit mieux à coordonner les opinions de ses membres, ce qui réduit donc les conflits d'agence, accélère la prise de décision et atténue les comportements abusifs.

En ce qui concerne l'impact de la présence d'administrateurs institutionnels au sein du conseil d'administration des banques tunisiennes, il semble que la présence de ce type d'administrateurs ne constitue pas un mécanisme de gouvernance efficace car le coefficient estimé de cette variable est non significativement relié au risque de crédit. Par contre, Boudriga et al (2011) trouvent que la présence d'administrateurs institutionnels au sein des conseils des banques privées réduit le risque de crédit mesuré par le taux des prêts non performants car ces investisseurs contrôlent efficacement les banques privées dans lesquelles ils ont investis. Cependant, leur présence dans les banques publiques tend à augmenter le taux des prêts non performants.

En outre, le pourcentage du nombre d'administrateurs étrangers siégeant au sein du conseil d'administration des banques tunisiennes a un impact négatif et significatif sur le risque de crédit bancaire. Ce résultat corrobore celui obtenu par Boudriga et al (2011) qui montrent que la présence de ces d'administrateurs joue un rôle efficace dans la réduction du risque de crédit bancaire. A la faveur des réformes financières du secteur bancaire tunisien, les banques étrangères ont participé dans le capital de celles domestiques plaçant donc leurs représentants au sein des conseils d'administration. Ces représentants ont également des expertises et des savoir-faire nécessaires dans le cadre de leur rôle au sein du conseil d'administration ce qui réduit le risque de crédit. Selon Oxlhein et Rondy (2003), le recrutement d'un nouveau membre d'administrateur étranger au sein du conseil d'administration est signal de transparence et de volonté d'améliorer de la gouvernance ainsi qu'un signe qui vise à l'augmentation de la valeur de la banque.

Selon le modèle **B**, le pourcentage d'administrateurs représentant l'Etat et les établissements publics au sein du conseil d'administration a un impact positif et très significatif sur le risque de crédit bancaire pour les banques de notre échantillon. Les conseils d'administration dominés par la présence des membres représentant les pouvoirs publics tendent à produire des prêts de moins bonnes qualités. Ce résultat ne confirme pas celui

obtenu par Dannon (2010) qui révèle un impact négatif et significatif de ces administrateurs sur le risque de crédit.

La dualité a un effet positif mais non significatif sur le risque de crédit bancaire. Ce résultat semble indiquer que le cumul de la fonction de président du conseil d'administration et de directeur général n'est pas approprié à une meilleure gestion du risque et il confirme celui obtenu par Boudriga et al (2011). En effet, selon Jensen (1993), le cumul de ces deux postes favorise les stratégies de domination du directeur général et une centralisation excessive du pouvoir décisionnel qui ne favorise pas une meilleure sélection des projets d'investissement. Le plus souvent, le pouvoir est toujours resté entre les mains du président du directoire alors que le président du conseil d'administration a plutôt un rôle honorifique (Boudriga et al, 2011).

Par ailleurs, sauf le modèle **B** qui montre que, la capitalisation bancaire a un impact positif et significatif sur le risque de crédit des banques tunisiennes. Ce résultat est contraire à nos anticipations théoriques. Il supporte également les conclusions d'autres travaux antérieurs qui indiquent que les banques qui ont un ratio de capitalisation plus important présentent un risque plus fort (Gayeau, 1999 ; Dannon, 2010). En revanche, il ne corrobore pas celui obtenu récemment par Mamoghli et Dhouibi (2009b) sur le secteur bancaire tunisien qui trouvent que plus les fonds propres augmentent, plus le risque bancaire diminue.

En revanche et conformément à nos anticipations, la taille des banques de notre échantillon a un effet négatif et significatif sur le risque de crédit. Ce résultat semble indiquer que plus la taille de la banque augmente plus le risque de crédit bancaire diminue. Dannon (2010) révèle aussi que la taille des banques de la zone UEMOA exerce une influence négative et significative sur le risque de crédit bancaire. Ainsi, les banques de grande taille bénéficieraient de l'impact positif induit par la diversification de leurs portefeuilles de crédits. Par conséquent, dans le secteur bancaire tunisien, les banques de petite taille s'avère plus risquées que leurs homologues de grande taille car ces dernières sont plus réputées dans la maîtrise du risque de crédit. Enfin et contrairement à nos attentes, l'âge de la banque n'a pas d'effet significatif sur le risque de crédit bancaire. Or, des travaux empiriques tendent à démontrer que les banques anciennes favorisent, grâce au processus d'apprentissage, une meilleure expertise dans la gestion et la maîtrise du risque de crédit bancaire.

Conclusion

Au cours des dernières années, les régulateurs se sont concentrés sur la gouvernance et la gestion des risques bancaires dans le but d'améliorer la stabilité et la sécurité du système financier. Les mécanismes internes de gouvernance bancaire et plus particulièrement le conseil d'administration se caractérise par une grande importance dans le système de gouvernance bancaire. Ce mécanisme peut agir fortement sur la latitude discrétionnaire de l'équipe managériale et aligner leurs intérêts avec ceux des autres intervenants. Cependant, il peut être également un facteur des risques bancaires, parce qu'un excès de risque et une mauvaise gouvernance dans la banque sont les principaux facteurs de la défaillance bancaire.

Les résultats de cette étude montrent que le pourcentage des administrateurs étrangers siégeant au conseil d'administration des banques tunisiennes est négativement et significativement associé au risque de crédit, ce qui corrobore le résultat de Boudriga et al (2011). La présence des administrateurs étrangers permet de jouir d'un meilleur accès aux marchés de capitaux et d'avoir une capacité supérieure à diversifier les risques. De plus, le pourcentage d'administrateurs représentant l'Etat et les établissements publics au sein du conseil d'administration a un impact positif et très significatif sur le risque de crédit bancaire pour les banques de notre échantillon. En outre, la taille des banques tunisiennes a une influence négative et significative sur le risque de crédit bancaire. Ainsi, les banques de grande taille bénéficieraient de l'impact positif induit par la diversification de leurs portefeuilles de crédits.

Bibliographie :

- Adams Renee B et Mehran Hamid, «Board structure, banking firm performance and the Bank Holding Company organizational form », Federal Reserve Bank of Chicago Proceedings, Issue May, pp.408-422, 2003b.
- Ait Bihi Abdelhamid, «Le niveau des fonds propres bancaires entre la théorie financière et la réglementation prudentielle: une revue de la littérature », 2007.
- Belkhir Mohamed, « Board structure, ownership structure and firm performance: evidence from banking », Working paper of University of Orleans, 2005.
- Berger Allen N & Di Pattie Emilia Bonaccorsi, « Capital structure and firm performance: a new approach to testing agency theory and application to the banking industry», Journal of Banking & Finance, Vol 30, pp 1065-1102, 2006.
- Bhattacharya Sudipto, Boot Arnoud W.A et Thakor Anjan V, « The economics of banking regulation», Journal of Money, Credit and Banking, vol 30, pp 745-770, 1998.
- Boujelbene Younes et Zaghla Abdessalem, « Estimation de l'efficacité productive des banques commerciales tunisiennes sans hypothèse *a priori* sur la distribution de l'inefficacité », 2007.

- Boudriga Abdelkader, Jellouli Sana et Mamoghli Chokri, « Caractéristiques du conseil d'administration, qualité d'audit et risque de crédit : cas des banques tunisiennes », *Revue Tunisienne de Banque de Finance & de gouvernance*, pp 8-19, Avril 2011.
- Brickley James A, Coles Jeffrey L et Jarrell Gregg, « Leadership structure: separation the CEO and chairman of the boards », *Journal of Corporate Finance*, N° 03, pp 189-220, 1997.
- Charreaux Gérard, « Vers une théorie du gouvernement de l'entreprise », Working Paper FARGO, n°0960501, Mai 1996.
- Dannon Pascal Hodonou, « Mécanismes internes de gouvernance bancaire et risques financiers dans la zone UEMOA : une analyse économétrique par les données de panel », Séminaire GRANEM, les banques de la zone UEMOA, université de Bénin, juin 2010.
- Derbel Fayçal, « Les accords de Bale II : présentations générale et principales préconisations », *La Revue Comptabilité et Financière*, Quatrième trimestre, N° 82, pp 71-84, 2008.
- Gayeau Daniel, Sauviat Alain et Tarazi Amine, « Risque et marges d'intérêt optimales des banques commerciales d'Europe Centrale et Orientale », *Revue Economique*, vol 50, N°06, pp 1255-1274, 1998.
- Gayeau Daniel, Sauviat Alain et Tarazi Amine, « Risque et marges d'intérêt optimales des banques commerciales d'Europe Centrale et Orientale », *Revue Economique*, vol 50, N°06, pp 1255-1274, 1999.
- Jensen Michael C, « The modern industrial revolution; Exit and the failure of internal control system », *Journal of Finance*, vol 48, n° 03, pp 831-860, juillet 1993.
- Legoupil Hervé, « Investisseurs institutionnels: la gouvernance des sociétés de gestion de capital investissement », *Etude de l'association française des investisseurs en capital*, 2006.
- Llewellyn Davide T, « An analysis of the causes of recent banking crises », *The European Journal of Finance*, Volume 8, Issue 2, pp 152- 175, 2002.
- Louizi Ghazi, « Impact du conseil d'administration sur la performance des banques tunisiennes », XV Conférence internationale de management stratégique, Annecy/Genève, 13-16 Juin 2006.
- Mamoghli Chokri et Dhouibi Raoudha, « Bank corporate governance and insolvency risk: Evidence from an emerging market », 2009b
- Mamoghli Chokri et Dhouibi Raoudha, « Quel est l'impact de la propriété publique sur la rentabilité des banques ? cas des banques tunisiennes », *The XVI Symposium on public Economics*, in Granada, Spain, on 5-6 February 2009a.
- Mésonnier Jea-Stéphane, « Capitalisation bancaire et transmission de la politique monétaire : une revue », Avril 2005
- Oxelhein Lars et Randoy Trond, « The impact of foreign board membership on firm value », *Journal of Banking and Finance*, vol 27, n°12, December 2003.
- Paquerot M, « L'enracinement des dirigeants et ses effets », *Revue Française de Gestion*, N°111, pp 212-225, 1996.

- Simpson W. Gary et Gleason Anne E, « Board structure, ownership and financial distress in banking firms », *International Review of Economics & Finance*, Vol 08, N° 03, pp 281-292, September 1999.
- Taktak Salima, « Gouvernance et efficience des banques tunisiennes : étude par l'approche de frontière stochastique », *Revue Libanaise de Gestion et d'Economie* No 5, 2010.
- Weill Laurent, « Propriété étrangère et efficience technique des banques dans les pays en transition : Une analyse par la méthode DEA », *Presses de Sciences Po, Revue économique*, vol 57, pp 1093-1108, 2006
- Zéghal Daniel M, Chtourou Sonda Marrakchi et Fourati Yosra Makni, « Impact de la structure de propriété et de l'endettement sur les caractéristiques du conseil d'administration : étude empirique dans le contexte d'un pays émergent », *27ème Congrès de l'association Francophone de Comptabilité*, Tunis, Mai 2006.